



Conférence
Régionale
des Bâtonniers
de Normandie
Les Bâtonniers des Barreaux
du ressort de la Cour d'appel de Caen

**MOTION DES BÂTONNIERS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE CAEN
POUR LA PROTECTION DU SECRET PROFESSIONNEL**

Nous subissons une attaque inédite et inacceptable contre le secret professionnel.

La protection du secret professionnel bénéficie à la défense du justiciable.

Sans secret, l'avocat est empêché de conseiller.

Sans secret, l'avocat est empêché de défendre.

Face à cette régression des droits des citoyens qui se dessine, toute la profession d'avocat s'est mobilisée et le Garde des Sceaux nous a proposé de produire une nouvelle rédaction du texte issu de la Commission mixte paritaire, acceptable par les députés et sénateurs.

Une proposition de modification de l'article 3 du projet de loi « Confiance dans l'institution judiciaire » a ainsi été rédigée et portée aux pouvoirs publics.

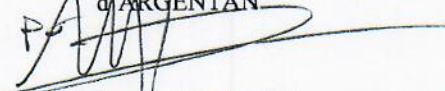
Cette proposition :


- rappelle le principe de l'interdiction de la saisine des documents couverts par le secret professionnel sauf preuve de la participation intentionnelle de l'avocat à l'infraction ;
- restaure les prérogatives du bâtonnier protecteur du secret dans le cadre des perquisitions ;
- supprime le dernier alinéa de l'article 3 qui, de fait, annule purement et simplement le secret professionnel.


Nous demandons qu'un amendement soit déposé et voté conformément à l'article 45 alinéa 3 de la Constitution afin que l'article 3 de la loi soit modifié selon notre proposition et qu'il soit mis fin à cette atteinte intolérable aux droits de la défense.

Le 10 novembre 2021

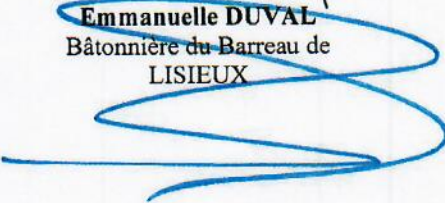

Stéphanie LEVONG
Bâtonnière du Barreau
d'ALENÇON


Anne-Victoire MARCHAND
Bâtonnière du Barreau
d'ARGENTAN


Nathalie LAILLER
Bâtonnière du Barreau de
CAEN


Christophe LOISON
Bâtonnier du Barreau de
CHERBOURG EN COTENTIN


Christophe BESSEDE
Bâtonnier du Barreau de
COUTANCES-AVRANCHES


Emmanuelle DUVAL
Bâtonnière du Barreau de
LISIEUX